



LISTE EN APPLICATION DE L'ARTICLE 1.14.6 R.G.O.

Pays avec lesquels la banque n'effectue pas d'opérations

1. L'Iran (la République islamique d'Iran)
2. La Syrie (la République arabe syrienne)

Ce document a été publié sur le site Internet d'AXA (www.axa.be) le 02 mai 2012